
NORME INTERNATIONALE **ISO** 2095



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Tapis-moquettes – Détermination de la masse du velours utile par unité de surface pouvant être séparé du soubassement par tondage

Carpets – Determination of mass of effective pile per unit area that can be shorn away from the substrate

Première édition – 1977-03-15

CDU 645.12 : 677.017.25 : 531.751

Réf. n° : ISO 2095-1977 (F)

Descripteurs : textile, tapis, essai, velours, mesurage, masse surfacique.

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 2095 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*, et a été soumise aux comités membres en décembre 1975.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Hongrie	Pologne
Allemagne	Inde	Roumanie
Belgique	Iran	Royaume-Uni
Bésil	Irlande	Suède
Bulgarie	Israël	Suisse
Canada	Italie	Tchécoslovaquie
Danemark	Mexique	Turquie
Espagne	Norvège	U.R.S.S.
Finlande	Nouvelle-Zélande	U.S.A.
France	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

Cette Norme internationale annule et remplace la Recommandation ISO/R 2095-1971, dont elle constitue une révision technique.

Tapis-moquettes – Détermination de la masse du velours utile par unité de surface pouvant être séparé du soubassement par tondage

1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie une méthode de détermination de la masse du velours utile par unité de surface d'un tapis-moquette, pouvant être séparé du soubassement par tondage. Elle est applicable aux tapis-moquettes à velours bouclé ou coupé.

2 RÉFÉRENCES

ISO 139, *Textiles – Atmosphères normales de conditionnement et d'essai.*

ISO 1957, *Revêtements de sol textiles fabriqués à la machine – Échantillonnage et prélèvement des éprouvettes en vue des essais physiques.*

3 PRINCIPE

Mesurage des masses des éprouvettes de dimensions connues, avant et après tondage du velours.

4 APPAREILLAGE

4.1 Règle, graduée en millimètres.

4.2 Ciseaux, ou **couteau**, à la main ou électriques.

4.3 Tondeuse, ou **machine à couteau en ruban**, pour tapis-moquette, permettant de tondre le velours à ras du soubassement. Les particularités de la machine de tondage et les détails de sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'un accord entre les parties intéressées aux résultats de l'essai.

4.4 Emporte-pièce et **presse**, ou autre dispositif, donnant une pièce, de forme carrée ou circulaire, de surface connue (A_2) de 25 000 mm² au moins.

4.5 Balance, précise à 0,01 g.

5 ATMOSPHÈRE DE CONDITIONNEMENT ET D'ESSAI

Les éprouvettes doivent être conditionnées et l'essai effectué dans l'une des atmosphères normales de conditionnement et d'essai des textiles spécifiées dans l'ISO 139.

6 ÉPROUVETTES

Soumettre à l'essai quatre éprouvettes prélevées selon les directives de l'ISO 1957.

Découper à l'aide des ciseaux ou du couteau des éprouvettes de dimensions minimales 200 mm × 200 mm, ayant les côtés parallèles ou perpendiculaires au sens de chaîne (ou au sens de production), et choisies de manière qu'elles ne contiennent ni les mêmes fils de chaîne, ni les mêmes fils de trame.

7 PRÉPARATION DES ÉPROUVETTES

Disposer les éprouvettes à plat, en une seule couche, le velours vers le haut, dans l'atmosphère normale d'essai des textiles choisie, durant 24 h ou jusqu'à ce qu'elles soient en équilibre dans cette atmosphère. L'équilibre est considéré comme obtenu lorsque deux pesées successives, faites à 2 h d'intervalle, ne font pas apparaître de variation progressive de masse de plus de 0,25 %.

8 MODE OPÉRATOIRE

8.1 Déterminer la masse (m_1), en grammes, de chaque éprouvette, à 0,01 g près.

8.2 En quatre emplacements sur l'envers de chaque éprouvette, mesurer, à 1 mm près, la longueur et la largeur.

8.3 Tondre le velours des éprouvettes.

Lorsqu'une tondeuse est utilisée, tondre en donnant des passes en avant avec la tondeuse dans toutes les directions. Tondre aussi près que possible du soubassement, en rasant le soubassement avec le peigne et le couteau, mais sans y pénétrer. Éviter d'arracher des touffes ou des boucles, ou d'endommager le soubassement. Il n'est pas nécessaire de tondre jusqu'aux bords de l'éprouvette à condition qu'une zone centrale de 25 000 mm² au moins soit tondu très ras.

Lorsqu'une machine à couteau en ruban est utilisée, répéter plusieurs fois l'opération après avoir, chaque fois, abaissé progressivement le rouleau jusqu'à ce qu'il soit le plus bas possible, sans endommager le soubassement. Avant chaque passage de l'éprouvette sur la machine, changer le sens de l'éprouvette. Après chaque passage, brosser le velours restant pour le redresser.